



Journée de sensibilisation Les violences sexuelles et sexistes sur le lieu du travail

Mieux les connaître pour agir

Sophie Raix, chargée de mission

Direction départementale de la Cohésion Sociale et de la
Protection des Populations

site internet : www.femmes.gouv.fr/

www.stop-violences-femmes.gouv.fr



Plan d'intervention



- Les enquêtes et les chiffres
- Définitions
- Formes de violences sexistes et sexuelles
- Des secteurs plus touchés
- Des facteurs fragilisants
- Comportement des victimes
- Des conséquences sur la santé, dans la vie personnelle et professionnelle
- Dépistage / préconisation

Enquêtes et données

- **Dans l'enquête « cadre de vie et sécurité »** de l'ONDRP (2009/2010) estime qu'environ 280 000 personnes de 18 à 75 ans ont été victimes d'au moins un acte de violence sexuelle hors ménage dont un peu moins de 220 000 femmes.
- **2008, l'INSEE** : 25% des agressions sexuelles et 4,7% des viols dont sont victimes les femmes se produisent sur leur lieu de travail. (caresses, baisers et autres gestes déplacés non désirés).

Définition

Les violences sexistes : Le sexisme se manifeste par des propos, comportements ou attitudes qui érigent la différence en raison de son appartenance à un sexe en différence fondamentale entraînant un jugement sur l'intelligence, les comportements et/ou les aptitudes de la personne qui en est victime. (Source : CSEP Conseil supérieur de l'égalité entre les femmes et les hommes Mars 2014)

Les violences sexuelles : Plusieurs sources s'accordent pour définir la violence sexuelle comme étant les propos, actes ou geste à connotation sexuelle, imposés et répétés à une personne qui les refuse ou ne peut les refuser. Ce n'est pas la nature de l'acte qui définit une violence sexuelle mais l'absence de consentement de la personne à qui il est infligé.

Formes de violences sexistes et sexuelles

- l'agression sexuelle (attouchements imposés sur les parties sexuelles ou connotées sont des agressions sexuelles),
- le harcèlement sexuel,
- le harcèlement moral sexiste,
- le viol
- ...

Des secteurs plus touchés

Une étude de Sylvie Cromer (1990) montre que le harcèlement sexuel prédomine :

- dans le secteur privé : 80 % des cas
- dans les structures de moins de 11 salarié-e-s
- majoritairement dans le secteur tertiaire.





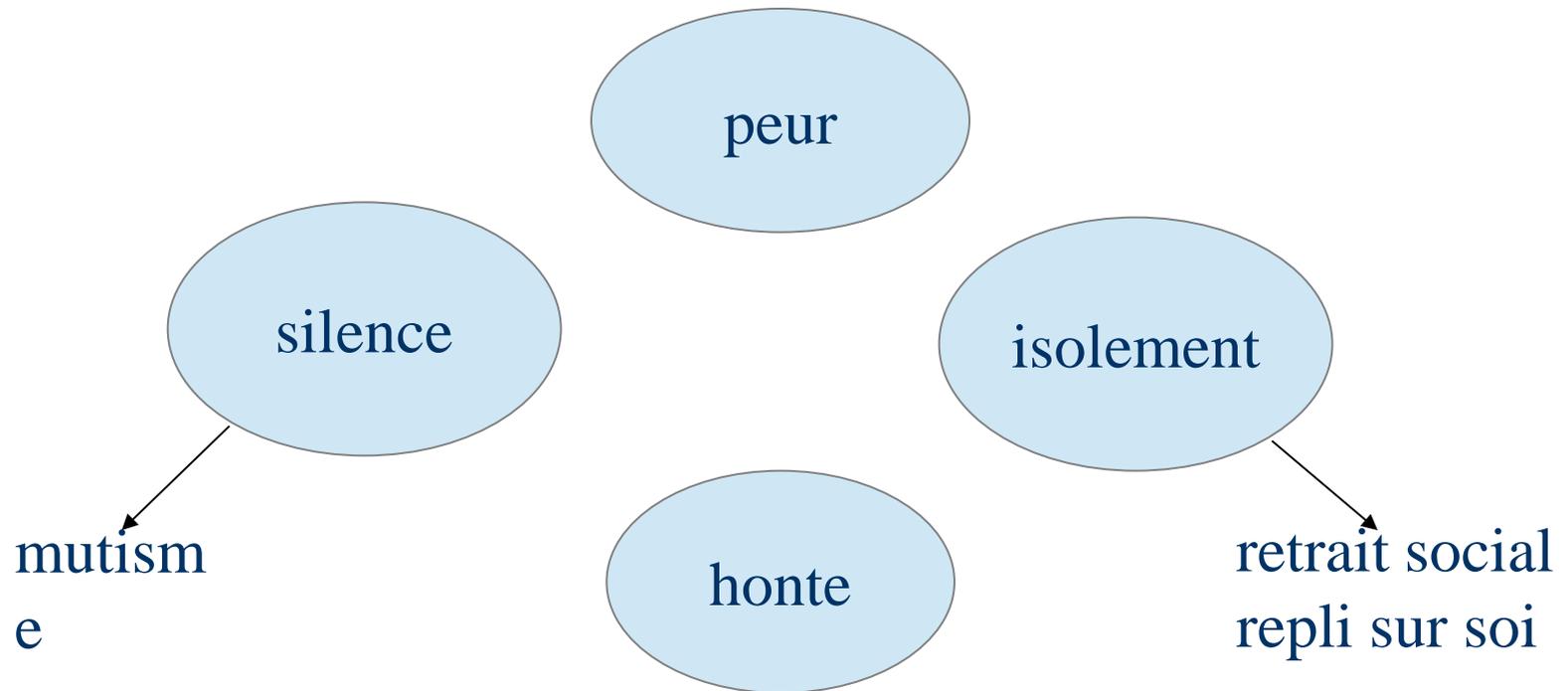
Des facteurs fragilisants

- les situations de précarité,
- la maltraitance dans l'enfance,
- la violence conjugale

...

Comportement et vécu

La spécificité des violences





Des conséquences sur la santé, la vie personnelle et professionnelle

- perte de confiance en soi et un fort sentiment de dévalorisation...
- troubles divers : dépression, abus de substances
- congé maladie

Dépistage

- un dépistage orienté est à effectuer dès suspicion
- un dépistage systématique peut être effectuer par les praticiens (médecin du travail)

Préconisation

- La structure peut se situer en amont et mettre des mesures de prévention et mettre en place de bons canaux de communication.
- En cas de doute utiliser les ressources en interne, avoir une bonne connaissance des réseaux d'appui pour échange et orientation.



Mieux connaître pour agir

Chaque fois qu'il y a violence, il y a deux victimes : la personne victime et le collectif de l'institution.

Les 7 étapes d'un entretien

- Créer un climat **d'écoute et de confiance**
- **Poser systématiquement la question des violences** et détecter les signes de violences
- **Affirmer l'interdiction des violences par la loi et la seule responsabilité de l'auteur**
- **Evaluer les risques**
- Délivrer un **message de soutien**, de valorisation de sa démarche
- **Apporter une solution dans son domaine de compétence**
- **Informé et orienter la victime vers le réseau de partenaires** professionnels et associatifs.